



COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU JEUDI 25 JUIN 2020

Le **jeudi 25 juin à 10h00**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys romane) : M. Olivier **GACQUERRE**
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Eugène **BINAISSE** ; M. Nicolas **COUSSEMENT**
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Laurent **DUPORGE** ; Mme Donata **HOCHART** ; M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Yvon **LEJEUNE**

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président ; Mme Annick **DUHAMEL** ; M. Daniel **LEFEVBRE** ; M. Gérard **PAILLARD** M. Bernard **CAILLIAU** ; M. Jacques **NAPIERAJ**
CAHC : Mme Valérie **CUVILLIER** ; Mme Mauricette **D'HERMY** ; M. Philippe **KEMEL** ; M. Daniel **MACIEJASZ** ; M. Christophe **PILCH**, 1^{er} vice-président
CALL : M. Jean-Luc **DAUCHY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** ; M. Alain **LHERBIER**

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Maurice **LECOMTE**
CAHC : *néant*
CALL : *néant*

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Pascal **BAROIS** ; M. Philibert **BERRIER** ; M. Yves **DUPONT** ; Mme Janine **PROOT** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ** ; M. Alain **WACHEUX**
CAHC : Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; M. Alain **MASSON** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Sabine **VAN HEGHE**
CALL : Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Samia **GACI** ; M. Alain **LHOEZ** ; M. Jean **HERMAND** M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Naceira **VINCENT** ; M. Pierre **SÉNÉCHAL**

Pouvoirs / Représentations :

M. Daniel **DELCROIX** : pouvoir à Mme Donata **HOCHART** ; M. Alain **LHERBIER** : pouvoir à M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Daniel **MACIEJASZ** : pouvoir à M. Nicolas **COUSSEMENT** ; M. Jacques **NAPIERAJ** : pouvoir à M. Eugène **BINAISSE** ; M. Christophe **PILCH** : pouvoir à M. Daniel **KRUSZKA**

(Conformément aux dispositions spéciales liées à l'état d'urgence sanitaire, les membres titulaires présents ont pu recevoir deux pouvoirs. Ceux-ci sont comptabilisés pour le quorum, atteint à 1/3 des membres présents ou représentés.)

Invité(s) présent(s) : M. Gaston **DROLEZ**, DGS **CABBALR** ; M. Sébastien **CASARI**, directeur de cabinet **CALL** ; Mme Noémie **DUPLESSIS**, cheffe de projet mobilité / déplacements **CALL**

Secrétaire : M. Eugène **BINAISSE**

Administration : Mme Valérie **BABIC** ; M. Paskal **BARBELETTE** ; M. Benoît **DESCAMPS** ; M. Fabrice **SIROP** ; M. Ludovic **VIGREUX**

* *
*



Le comité syndical :

- **PREND CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical et en application des dispositions de l'ordonnance n°2020-391 autorisant le président à décider de l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales
- **PREND CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, des procès-verbaux des comités syndicaux des 19 décembre 2019, 30 janvier 2020 et 13 février 2020
- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises en vertu des dispositions spéciales de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et **DÉCIDE** d'habiliter le président à poursuivre l'exercice de cette délégation, dans les conditions précisées par les textes d'urgence adoptés dans le cadre de l'urgence sanitaire.

2020/29/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

1°) **ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal M14 du SMT Artois-Gohelle, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2020/30/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

&

ARRÊTE les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe transport M43 du SMT Artois-Gohelle, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2020/31/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

2°) **PREND ACTE**, après en avoir délibéré, et le président s'étant retiré de la salle des délibérations, de la présentation du compte administratif 2019 pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe 1 à la présente délibération (*).

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL M14	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	5 391 815,79	21 095 054,31	18 557 536,37	18 936 947,61	23 949 352,16	40 032 001,92
Résultats de l'exercice 2019		15 703 238,52		379 411,24		16 082 649,76
Résultats antérieurs reportés (exercice 2018)		8 146 835,44	15 889 210,34			
Excédent de fonctionnement capitalisé		8 146 835,44				
Total réalisations 2019 + résultats reportés	5 391 815,79	21 095 054,31	34 446 746,71	18 936 947,61	39 838 562,50	40 032 001,92
Résultat de clôture 2019		15 703 238,52		15 509 799,10		193 439,42
Restes à réaliser à reporter en 2020			10 847 432,59	11 780 636,91		933 204,32
Résultats cumulés	5 391 815,79	21 095 054,31	45 294 179,30	30 717 584,52	50 685 995,09	51 812 638,83
Solde d'exécution		15 703 238,52		14 576 594,78		1 126 643,74

Et le comité syndical **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2020 et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2020/32/CS
Adopté à l'unanimité
(12 voix - Le président s'étant retiré
de la salle des délibérations)

&

PREND ACTE, après en avoir délibéré, et le président s'étant retiré de la salle des délibérations, de la présentation du compte administratif 2019 pour le budget annexe transport du SMTAG selon la nomenclature M43, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération (*).

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	84 637 348,43	78 462 783,84	68 951 328,89	79 814 801,34	153 588 677,32	158 277 585,18
Résultats de l'exercice 2019		6 174 564,59		10 863 472,45		4 688 907,86
Résultats antérieurs reportés (exercice 2018)		31 677 013,55	23 788 647,72			
Excédent de fonctionnement capitalisé		26 951 860,24				
Total réalisations 2019 + résultats reportés	84 637 348,43	83 187 937,15	92 739 976,61	79 814 801,34	177 377 325,04	163 002 738,49
Résultat de clôture 2019		1 449 411,28		12 925 175,27		14 374 586,55
Restes à réaliser à reporter en 2020			13 643 153,36	28 942 365,73	13 643 153,36	28 942 365,73
Résultats cumulés	84 637 348,43	83 187 937,15	106 383 129,97	108 757 167,07	191 020 478,40	191 945 104,22
Solde d'exécution		1 449 411,28		2 374 037,10		924 625,82

Et le comité syndical **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2020 et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2020/33/CS
Adopté à l'unanimité
(12 voix - Le président s'étant retiré
de la salle des délibérations)

3°) DÉCIDE de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2019 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 14 576 594,78
- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 15 509 799,10
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 126 643,74

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 seront reportés sur l'exercice 2020.

2020/34/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

&

DÉCIDE de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2019 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 12 925 175,27
- Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 449 411,28

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 reportés sur l'exercice 2020.

2020/35/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

4°) APPROUVE les dispositions annexées ci-dessous portant sur les modalités et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles générées sur les budgets M14 et M43 du SMT Artois-Gohelle :

Type de bien	Durée d'amortissement
	M 14
Études non suivies de réalisation	5 ans
Études suivies d'une réalisation	<i>sur la durée de la réalisation</i>
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion	5 ans
Logiciels, brevets, licences et droits assimilés	5 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Construction sur sol d'autrui	<i>(sur la durée du bail à construction)</i>
Installations de voirie	35 ans
Réseaux divers	35 ans

Autre matériel et outillage d'incendie	10 ans
Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et matériel de bureau, matériel audiovisuel	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans
Équipement urbain	10 ans
Signalisation	15 ans
Type de bien	Durée d'amortissement
	M 43
Études non suivies de réalisation	5 ans
Études suivies d'une réalisation	<i>sur la durée de la réalisation</i>
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion	5 ans
Logiciels, brevets, licences et droits assimilés:	
valeur inférieure à 15 000 €	2 ans
valeur supérieure ou égale à 15 000 €	5 ans
Agencements de terrains nus	20 ans
Agencements de terrains bâtis	20 ans
Agencements des autres terrains	20 ans
Constructions des bâtiments	20 ans
Installations générales - agencements - aménagements des constructions	20 ans
Autres constructions	20 ans
Construction sur sol d'autrui	<i>(sur la durée du bail à construction)</i>
Agencements et aménagements de bâtiments installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et matériel de bureau	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans
<u>Investissements liés au BHNS * :</u>	
Plantations	20 ans
Bâtiments d'exploitations et dépôts	35 ans
Plateforme	35 ans
Sanisettes	10 ans
Aménagements Maison du vélo	15 ans
Ouvrage d'art (hors constructions sur sol d'autrui)	20 ans
Stations (hors constructions sur sol d'autrui)	15 ans
Installations nécessaires à l'alimentation en énergie de traction	35 ans
Signalisation	15 ans
Courants faibles et PCC	15 ans

Revêtement du site propre (hors constructions sur sol d'autrui)	15 ans
Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs	15 ans
Mise en conformité, adaptation et accessibilité des bus	15 ans
Accessibilité quais bus	10 ans
Opérations induites	20 ans
Véhicules légers	5 ans
Camions, véhicules et engins divers	10 ans
Autobus Standard / Midi	15 ans
Minibus PMR / SAD	8 ans
Mobilier urbain	10 ans
Outils d'exploitation - information clients	5 ans

* Les travaux et constructions sur sol d'autrui faisant l'objet d'une rétrocession ne sont pas amortissables

2020/36/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

() Toutes les pièces annexées aux délibérations objet du présent compte rendu sont disponibles au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*